

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Ancey du 19 décembre 2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Élaboration du PLUI-HMB arrêtée le

ECHELLE	Modification	Modification simplifiée	Révision
1:5000			

Fond cadastral - Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023



Mixité sociale

- Secteur B1. 40% de logements de type PLSPLUSPLAI
- Secteur B2. 30% de logements de type BRS
- Secteur B3. 50% de logements sociaux pérennes de type PLSPLUSPLAIBRS
Pour tous modes de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B4. 40% de logements sociaux pérennes de type PLSPLUSPLAIBRS
Pour tous modes de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B5. 40% de logements sociaux pérennes de type PLSPLUSPLAIBRS
Uniquement pour le statut de logements par construction neuve
- Secteur B6. 50% de logements sociaux pérennes de type PLSPLUSPLAIBRS
Pour tous modes de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B7. 30% de logements sociaux pérennes de type PLSPLUSPLAIBRS
Uniquement pour le statut de logements par construction neuve
- Secteur B8. 30% de logements sociaux pérennes de type PLSPLUSPLAIBRS
Pour tous modes de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B9. 30% de logements sociaux pérennes de type PLSPLUSPLAIBRS
Uniquement pour le statut de logements par construction neuve

Zonage

Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

